

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session plénière du 27 juin 2019

Rapport 01-001: Avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021

Intervention de Christophe Martin  
Conseiller départemental de Bayonne 2  
*Au nom du groupe de la gauche départementale*

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Je ne reviendrais pas sur mon propos au moment de la présentation de ce Plan Pauvreté lors du vote du Budget primitif, où j'avais rappelé à quel point les ambitions étaient faibles, notamment par manque d'innovation.

Je glisserai un mot sur la méthode, que vous nous annonciez, comme souvent en séance publique, comme « une démarche participative », pour laquelle les élus de la 1<sup>ère</sup> commission devaient être associés. Cela n'a bien évidemment pas été le cas, et je souhaitais ici le rappeler devant toute l'assemblée, en tout cas pour les élus du groupe de la gauche.

En lisant le rapport, on comprend un peu mieux pourquoi : il n'y a pas besoin de mener de concertation puisque les actions présentées reprennent ce que le Département fait déjà et qu'il fait plutôt bien.

Les fiches actions qui nous sont présentées, que ce soit la mise en place des référents de parcours d'insertion, la garantie d'activité ou l'accompagnement personnalisé étaient présentes dans le Programme départemental d'Insertion.

La seule nouveauté, et c'est sans doute ce que permet l'apport financier de l'Etat, concerne l'accentuation de la lutte contre les sorties sèches de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) pour un montant de 77 201€.

Il est en effet primordial de travailler ce sujet pour éviter que le couperet de la majorité gouvernementale ne mette fin brutalement à l'accompagnement de ces jeunes. Le Département y travaille déjà mais il s'agit désormais de leur assurer une formation, de leur assurer un logement.

Je pense aussi aux jeunes, en situation de handicap, qui doivent bénéficier d'un accompagnement particulier et ne pas être laissés livrés à eux-mêmes. Nous avons beaucoup entendu le candidat Macron sur la question du handicap pendant la campagne électorale mais les actes peinent à venir en la matière.

Toutes les actions contenues dans le Plan pauvreté ne pourront être efficaces que si l'accès aux droits est garanti.

Le rôle du Département est de faciliter cet accès.

Aujourd'hui, les usagers nous alertent sur les délais d'instruction des dossiers, sur la difficulté d'obtenir une personne au téléphone...

On aggrave les situations et on ajoute de la précarité.

Ce n'est pas tenable.

Nous espérons que la Mission d'évaluation sur la réorganisation des services, à laquelle je participe avec d'autres collègues ici présents, permettra enfin une prise de conscience collective afin de dégager les solutions opérationnelles pour les agents et cesser d'ajouter de la précarité à des situations difficiles.

Par ailleurs, nous le constatons tous régulièrement même si ce Plan Pauvreté ne le met pas en valeur : la coordination entre les différents acteurs de l'insertion est indispensable : cela passe par des temps d'échanges avec les différents organismes : les Institutions bien sûr, mais aussi les Associations... et ces temps ne doivent pas être négligés.

Nous aurions pu également inclure une fiche action sur le temps d'évaluation pour les Mineurs non Accompagnés : compte tenu du fait que l'immigration relève d'une stratégie d'Etat, il aurait été pertinent que cela soit présent dans ce plan et que l'Etat vienne abonder en ce sens.

Au-delà de toutes ces remarques, ce qu'il ne faut pas, Mr le Président, c'est que le Département se contente de participer à une simple opération de communication de la part du Gouvernement.

Lorsque l'on regarde l'apport financier de l'Etat, 558 728€, là où les dépenses de solidarité départementales sont de 413,24 millions d'€ cette année, on pourrait se dire que l'accompagnement n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Dès lors nous pourrions nous interroger, au-delà des annonces, sur le réel niveau de l'ambition attendu pour développer une nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté ?

Comment peut-on « en même temps » annoncer vouloir lutter contre la pauvreté lorsque l'on mène une politique qui accroît les inégalités dans le pays ?

Henri Etcheto l'a rappelé dans son discours : les réformes fiscales en cours ou envisagées permettent l'accumulation des richesses par les plus riches. Le journal Le Monde daté du 21 juin a d'ailleurs mis en évidence que la suppression de la taxe d'habitation pour tous profiterait aux plus riches, puisqu'Initialement exclus, les 20 % de ménages les plus aisés capteront à eux seuls 44,6 % des 17,6 milliards amputés du budget de l'Etat.

La réforme de la fiscalité pour les collectivités qui en découle va limiter les marges de manœuvre des collectivités.

Il n'y a donc pas de moyens suffisants pour une « nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté ». Il n'y a pas de « nouveau monde ». Il y a une nouvelle opération qui fait appel à beaucoup de communication, sur le dos des collectivités, qui, déjà muselées par le Pacte financier, doivent désormais accepter le modeste chèque qui leur est accordé pour continuer à fonctionner. Mais ne l'oublions pas, le premier rempart contre la pauvreté, ce sont les services publics de proximité et les collectivités qui les mettent en œuvre.

Monsieur le Président, le groupe de la gauche n'a pas d'autre choix que de voter cette délibération, par égard pour les personnes qui vont en bénéficier.

Mais, vous l'avez compris, nos réserves sont fortes.

Si au niveau départemental, nous savons prendre ce sujet à bras-le-corps, le Gouvernement se contente de communiquer, tout en déployant son énergie à servir les intérêts de ceux qui ne sont pas les plus fragiles.

Je vous remercie.